ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses I **session d'été 2013**

Au cœur de l'actualité

Davantage de transparence dans le secteur des matières premières

A la fin mars, le Conseil fédéral a présenté son « rapport de base matières premières ». L'essor mondial de la plaque tournante helvétique des matières premières « est passé presque inaperçu du grand public », ainsi que la Banque nationale l'a relevé. Pourtant, cinq des plus importants négociants en matières premières du monde ont aujourd'hui en Suisse le siège principal de leurs activités. Quatre autres y ont domicilié le siège d'importantes activités commerciales. Et ces sociétés sont par ailleurs toujours davantage actives dans l'extraction des ressources naturelles. Par des études de terrain, par la publication remarquée de l'ouvrage *Swiss trading SA*, les ONG suisses ont contribué à faire émerger la problématique des matières premières dans le débat public. Le rapport du Conseil fédéral sur cette branche confirme sans détours les risques qui lui sont afférents du point de vue des violations de droits humains, de la corruption, du blanchiment d'argent, de l'évasion fiscale ou des conflits. Du point de vue des ONG, les faibles mesures prônées par le rapport, qui mise pour l'essentiel sur des mesures volontaires et dont la réalisation avait été décidée de longue date sont, en revanche, décevantes. Un consensus semble néanmoins s'être établi sur un point : l'idée qu'il est nécessaire d'accroître la transparence dans ce domaine.

A l'échelle internationale, la dynamique est forte, avant tout en ce qui concerne la transparence des flux financiers. L'Africa Progress Panel présidé par Kofi Annan a rappelé mi-mai que la richesse de l'Afrique en ressources naturelles permettrait potentiellement de libérer des millions de personnes de la pauvreté. Il a conclu à la nécessité d'accroître la transparence dans le domaine de l'extraction et du négoce des matières premières. Le 22 mai, c'était au tour de l'Initiative pour la transparence dans l'industrie extractive (ITIE) de convenir de règles plus strictes. Désormais, les pays riches en ressources naturelles qui en sont membres sont obligés d'être plus transparents lorsqu'ils octroient des licences d'exploitation ou vendent leurs ressources.

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

Parce que de nombreux pays sont encore loin d'être capables ou désireux d'appliquer les standards de l'ITIE, toujours plus de pays hôtes de sociétés actives dans le secteur des matières premières prennent leur responsabilité en obligeant celles-ci à être plus transparentes. En été 2012, les USA ont édicté les premières règles en la matière. En avril passé, l'Union européenne (UE) s'est mise d'accord sur des règles analogues. Elles doivent être avalisées le 12 juin prochain. Le G8 a fait de cette problématique l'un des points forts de l'agenda de son prochain sommet, en juin également. En comparaison, les plans du Conseil fédéral semblent encore très vagues. La CPE-N a accepté par 17 voix contre 6 un postulat encourageant le gouvernement à s'activer sur cette question. Il ne serait pas facile de comprendre que la Suisse, principale place mondiale du négoce des matières premières, reste à l'écart de la dynamique internationale actuelle. La CPE-E et la CER-N ont également traité le rapport, en procédant notamment à des auditions. www.ladb.ch/matièrespremières

Scène internationale

Effondrement d'une fabrique : une procédure de diligence aurait sauvé des vies

Le 24 avril 2013, un immeuble de huit étages avec cinq fabriques textiles s'est effondré au Bangladesh, causant la mort de 1127 personnes et en blessant 2438 autres. Les ouvrières et ouvriers ont été forcés à travailler malgré des fissures apparentes. Ils ont produit pour des marques comme Benetton et Mango jusqu'à ce qu'ils se retrouvent au milieu des décombres. Cette tragédie montre l'urgence d'une régulation des entreprises, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs à l'économie et aux droits humains. Certes, suite à la catastrophe, quelques 40 marques ont signé un accord sur la sécurité au Bangladesh, dont des firmes suisses comme Charles Vögele et Tally Weijl. De plus, 123 investisseurs socialement responsables, dont la fondation Ethos, ont adopté une déclaration demandant aux marques et aux détaillants d'habits de respecter les droits humains et de mettre en place des politiques d'approvisionnement durables tout au long de la chaîne de leurs fournisseurs. Cependant, cela faisait des années que

syndicats et ONG tiraient la sonnette d'alarme. Le manque de sécurité était notoire : de 1990 à 2012, 1068 personnes sont décédées dans des fabriques textiles au Bangladesh suite à des incendies et à des bâtiments défaillants. Le nombre de victimes a plus que doublé avec le récent écroulement. Une procédure de diligence en matière de droits humains avec des syndicats locaux aurait permis de montrer le besoin urgent de rénovation. Il aurait ainsi sans doute été possible de sauver la vie de 1227 personnes, en majorité des femmes. www.ladb.ch ; www.ethosfund.ch

UE : obligation de reporting pour les entreprises

La Commission européenne a publié en avril une directive sur le reporting extra-financier. Les entreprises d'une certaine taille auront dorénavant l'obligation d'informer annuellement de leurs efforts en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les firmes européennes devront fournir un rapport sur les mesures prises afin de prévenir les violations des droits humains, les risques environnementaux ou la corruption ainsi que sur leur impact. Celles qui n'auront pas mis en œuvre une telle politique devront le justifier. L'UE indique ainsi clairement qu'elle attend des entreprises européennes qu'elles respectent les droits humains et l'environnement.

Business et droits humains aux USA

Le gouvernement américain a publié début mai un état des lieux qui montre les mesures adoptées par les USA dans le champ de tension entre économie et droits humains. Le texte offre un résumé intéressant des divers engagements qui vont des accords internationaux aux initiatives volontaires sectorielles, en passant par la régulation étatique. Il illustre bien la nécessité d'approches différenciées, au sens d'un « smart mix » prôné par l'ancien représentant spécial de l'ONU pour les questions économie et droits humains John Ruggie. www.humanrights.gov/2013/05/01

Scène suisse

« Droit sans frontières » au Parlement

Le 20 juin, le Conseil des Etats débattra de la pétition « Droit sans frontières » ainsi que d'un postulat de minorité de la CPE-E, qui demande d'étudier comment d'autres Etats ont facilité l'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains par les entreprises. Infos : www.droitsansfrontieres.ch

Le ministère public vaudois rejette la plainte contre Nestlé

Le 5 mars 2012, une plainte pénale a été déposée auprès du ministère public de Zoug contre Nestlé et cinq membres de la direction, à cause de leur implication dans l'assassinat d'un leader syndical en Colombie. Le 1er mai 2013, le ministère public vaudois, auquel le cas avait été transmis, a décidé de ne pas entrer en matière, estimant que les faits étaient prescrits. Les plaignants ont fait appel, en réfutant l'argument de la prescription et en accusant les ministères publics des cantons de Zoug et de Vaud d'avoir violé leur obligation de poursuivre l'affaire. Selon eux, si prescription il devait y avoir pour les faits reprochés aux dirigeants de Nestlé, elle serait en réalité de 15 ans. De plus, la plainte se fonde sur l'article 102 du code pénal et met en cause le manque d'organisation de l'entreprise, qui a empêché d'identifier les personnes responsables des faits incriminés. Tant que ces carences organisationnelles subsistent, le délai de prescription ne court pas.

Principes directeurs de l'OCDE: réorganisation du Point de contact suisse

Afin de prendre en compte la révision de 2011 des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, le Conseil fédéral a adapté l'organisation du Point de contact national (PCN) chargé de leur mise en œuvre. Il a notamment institué une commission consultative de 14 membres, composée de représentant-e-s de l'administration, du monde académique, du business ainsi que des syndicats et des ONG. Ces derniers ont critiqué les insuffisances de cette réforme qui ne garantit pas l'indépendance du PCN et n'octroie que des compétences très réduites au nouvel organe. Ils auraient souhaité un modèle comme celui de la Grande-Bretagne, où le PCN doit rendre des comptes à un comité de pilotage multi-parties qui sert d'instance de surveillance et de recours pour les parties plaignantes. La Suisse reste ainsi très loin des PCN les plus progressistes (Pays-Bas, Norvège, Danemark). Les ONG et syndicats parties prenantes se sont réservés le droit de se retirer de la commission consultative, si celle-ci devait s'avérer n'être qu'un exercice-alibi.

Manifestation

-> Empêcher les violations des droits humains
Quel rôle jouent les mesures préventives ?
Symposium annuel de « Droit sans frontières »
Vendredi, 14 juin 2013, 9h à 13h30
Burgerratssaal, Kulturcasino Bern
www.droitsansfrontieres.ch/fr/symposium

Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- www.droitsansfrontières.ch
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : www.skmr.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London : www.business-humanrights.org

Impressum
« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch